

Plate-forme d'échanges affichage
environnemental des PGC

GT Méthodologie

Date :
2009-11-02

Numéro du document:
N 029

Assistante:
Lydia GIPTÉAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:
Mélanie RAIMBAULT
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 88 80
mélanie.raimbault@afnor.org

Compte rendu de la réunion du GT méthodologie générale du 20 octobre 2009

C
OMMENTAIRES/
D
ECISIONS

S
UITE A DONNER

S
OURCE

➤ ORDRE DU JOUR

1. Introduction

2. Panorama des réflexions initiées dans les GT sectoriels concernés

- GT5 (chaussures et maroquinerie)
- GT6 (Produits de la construction)
- GT7 (Ameublement)
- GT10 (Equipements de sport)

3. Discussion (durée de vie standard, durée de vie estimée en fonction de la conception, durée de vie estimée grâce à des tests,)

4. Autres questions (USETox)

5. Conclusion

1. Introduction

E.Fourdrin ouvre la réunion et demande aux participants s'ils ont des observations à faire sur l'ordre du jour proposé.

Sans remarques, l'ordre du jour est validé.

2. Panorama des réflexions initiées dans les GT sectoriels concernés

- GT5 (chaussures et maroquinerie)

T.Poncet présente le travail réalisé par le groupe chaussures/maroquinerie sur les aspects de durée de vie des produits (cf annexe 1). Le travail porte dans un premier temps sur la chaussure homme ville et sera ensuite étendu.

Pour l'instant, seule la durabilité technique pour une durée d'usage définie est prise en compte. La réparabilité ou encore la mode n'étant pas pris en compte.

Il est important de souligner que les résultats des tests effectués sont pondérés en fonction de leur importance dans l'estimation de la durée de vie.

Suite à cette présentation, les participants demandent :

Comment la durabilité est ensuite affectée à une chaussure ?

Ceci se fait suite à des essais en laboratoire permettant d'estimer la durée de vie.

Pourquoi la réparabilité n'est pas prise en compte ?

Car cela est très délicat, le CTC est en train d'y réfléchir mais le groupe de travail décidera s'il faut en tenir compte ou pas. Le groupe est actuellement en contact avec le syndicat des réparateurs de chaussures afin de mesurer le marché de la réparabilité.

Les tests sont ils faits sur des chaussures réelles ? Quel est le coût de ces essais ?

Oui, environ 400€. Mais parfois ces tests sont déjà réalisés. De plus, si un opérateur ne souhaite pas faire de tests, il peut partir sur la valeur la durée de vie la plus faible. Dans le cas précis des chaussures ville homme, il s'agira d'appliquer un coefficient 2.

Le coefficient de durabilité sera appliqué à tous les impacts ?

Oui.

T.Poncet indique également que le groupe a discuté l'écart entre la valeur du coefficient (entre 0,25 et 2). Il s'avère que si l'écart est plus grand, les impacts environnementaux peuvent être masqués et par conséquent cela bloquerait les leviers d'éco-conception autres que ceux liés à la durabilité.

- GT6 (Produits de la construction)

E.Fourdrin fait part de la contribution reçue du CSTB (annexe 2). Le groupe de travail est parti sur une durée de vie identique pour une même famille de produits. Avec la possibilité de différencier cette durée de vie dans la mesure où cela peut être justifié.

JL.Bonnet indique que la durée de vie finale n'est pas déterminée mais que la valeur est principalement liée à l'usage. D'autant que la déconstruction des ouvrages est plus liée à des problématiques sociétales et à la réglementation qu'à des effets des matériaux.

- GT7 (Ameublement)

JC.Petit présente les réflexions du GT 7 sur les aspects de durabilité (annexe 3).

Il ne s'agit pas de définir une durée de vie qui puisse être revendiquée dans des actions marketing. Par conséquent, le groupe s'est accordé sur une durée conventionnelle d'utilisation.

JC.Petit indique qu'il est très difficile dans le cadre de ces produits de s'appuyer sur des tests car la corrélation entre les résultats de tests et la durée de vie n'a jamais pu être démontrée. De plus, outre cette problématique de corrélation, le coût des tests sur ce type de produits est très élevé (ex : environ 3000€ pour canapé).

Les participants demandent :

N'y a-t-il pas des tests obligatoires avant mise sur le marché?

Pour les mobiliers professionnels ou les couchages en hauteur oui (réglementation, tests de sécurité) sinon ce n'est pas le cas.

Ne risque-t-on pas de retrouver la même valeur pour tous les produits dans la mesure où le coefficient est très élevé (ex : 15 pour un matelas) et s'applique sur de gros volumes?

Ceci sera testé dans le cadre du projet pilote et dépendra également du format d'affichage, ou de la précision.

Par contre, l'emballage ne sera pas pénalisé puisque l'approche est bien cycle de vie du produit + emballage et donc une division de l'ensemble des impacts, que cela soient ceux du matelas ou ceux de son emballage. Il s'agit de la notion de flux de référence répondant à une unité fonctionnelle.

- GT10 (Equipements de sport)

AP.Doucet présente les travaux menés par le GT10 sur ces aspects de durée de vie.

La notion de comparabilité ramenée à la problématique de durée de vie s'est posée.

Le travail a été fait sur un sac à dos. Il existe quelques tests techniques de résistance mais qui ne sont pas des tests de durabilité. L'approche serait donc de faire un lien avec la notion de garantie du produit.

Par exemple : Un sac à dos de randonnée utilisé pendant 1 an. La durée de vie se rapporterait alors à sa garantie qui devient le diviseur des flux de référence. Si la marque garantie le sac à dos pour 2 ans alors le flux de référence est divisé par 2.

Les tests ne sont pas exclus mais non définis. Il est envisagé de définir des durées de vie chapeau pour les catégories de produits dans lesquelles on retrouve des garanties illimitées.

3. Discussion (durée de vie standard, durée de vie estimée en fonction de la conception, durée de vie estimée grâce à des tests, ...)

Suite à ces échanges, E.Fourdrin propose de discuter des avantages et inconvénients de chaque approche.

Le groupe, après discussions propose que les groupes sectoriels travaillent sur les deux approches suivantes:

Approche 1 : Qualification ou estimation de la durée de vie

- Durée de vie conventionnelle en fonction de la conception (exemple du GT7)
- Durée de garantie (exemple du GT10)

- Durée de vie « estimée » grâce à des tests normalisés (exemple du GT5)
- Autre méthode reconnue

Approche 2 : Détermination de la durée de vie « minimum observée » (durée de vie par défaut)

- Basée sur les résultats obtenus grâce aux méthodes précédentes
- Durée de vie consensuelle au sein des GT (si les méthodes précédentes ne s'appliquent pas)

L'attention est portée sur le fait que pour des produits similaires la méthode devra être la même. La notion de durée de vie minimum est assez importante car elle constitue une durée de vie par défaut. Il est donc indispensable d'en définir une pour chaque catégorie de produit.

4. Autres questions (USEtox)

Le groupe est questionné sur l'intérêt de tenir une réunion pour aider les groupes sectoriels à avoir des lignes directrices communes pour savoir comment évaluer la toxicité des substances chimiques.

Suite à différentes demandes, il est proposé de tenir une réunion où une intervention d'un expert de la méthode USEtox et un autre expert de REACH pourraient intervenir et aider le groupe à définir une règle transversale pour évaluer la toxicité.

Cette notion se pose principalement pour la toxicité dans l'eau (ex : lessives).

Cette réunion se tiendra le 11 décembre à l'AFNOR de 9H30 à 12H30.